

## **L'apprentissage des techniques policières – les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle « Le diadème de béryls »**

**Gilles Renaud  
Juge, Cour de justice de l'Ontario**

**Le 5 mai 2023**

### **Propos introductifs**

D'entrée de jeu, je me dois de passer aux aveux et de reconnaître que les techniques policières s'enseignent fort bien au sein des écoles spécialisées, notamment à Regina pour ce qui est de la Gendarmerie royale du Canada et à l'École nationale de police, à Nicolet. Et, de plus, n'étant pas policier, je suis nul doute mal situé pour prétendre prodiguer des leçons à celles qui s'évertuent à défendre nos foyers. Toutefois, une carrière de quatre décennies en matière criminelle, dont 28 ans à instruire des procès, m'inspire à vouloir fournir des aperçus aux enquêtrices quant à certains éléments du travail qui incombent aux agentes de la paix et surtout dans le cadre des enquêtes.<sup>1</sup>

Qui plus est, je suis d'avis que je suis en mesure d'appuyer les travaux des enquêtrices en relevant une source d'enseignements trop souvent négligée par les formatrices, à

---

<sup>1</sup> Voir les [autres documents dans cette série](#) : « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de 'L'arrestation d'Arsène Lupin' » - Jurisource - le 23 mars 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Sherlock Holmes au moyen de 'L'aventure des cinq pépins d'orange' » - Jurisource - le 24 mars 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre 'L'étrange cas du docteur Jekyll et de Mr. Hyde' », de R.L. Stevenson » - Jurisource - le 3 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de 'L'évasion d'Arsène Lupin' » - Jurisource - le 5 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'Arsène Lupin en prison' », Jurisource, le 6 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'Le mystérieux voyageur' », Jurisource, le 12 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre sir Arthur Conan Doyle au moyen de la nouvelle 'L'escarboucle bleue' », Jurisource, le 13 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'Le collier de la Reine' », Jurisource, le 14 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'Le sept de cœur' mettant en vedette Arsène Lupin », Jurisource, le 17 avril 2023, « Le coffre-fort de madame Imbert », Jurisource, le 18 avril 2023, « La Perle noire », Jurisource, le 28 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements d'Arsène Lupin au moyen de la nouvelle «Herlock Sholmes arrive trop tard », Jurisource, le 1 mai 2023 et « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle 'Les Hêtres pourpres' », Jurisource, le 3 mai 2023.

savoir le monde de la littérature. À l'appui de cette affirmation, qu'il me soit permis de citer le professeur John Wigmore, illustre enseignant du droit de la preuve :

The lawyer must know human nature. He must deal understandingly with its types and motives. These he cannot all find close around... For this learning he must go to fiction which is the gallery of life's portraits."<sup>2</sup>

Pour nos fins, j'ai reformulé cet extrait en ces termes plus contemporains et pertinents :

The [police officer] must know human nature. He [or she] must deal understandingly with its types and motives. These he [or she] cannot all find close around... For this learning he [or she] must go to fiction which is the gallery of life's portraits."

Mon objectif est donc d'étudier la nouvelle « Le diadème de béryls » de Sir Artur Conan Doyle, et sa vedette le détective Sherlock Holmes, afin de décortiquer les enseignements portant sur les techniques policières qui s'y retrouvent, surtout en rapport aux entrevues des témoins en mettant l'accent sur leur comportement, sujet trop souvent négligé par rapport au comportement lors de leur témoignage au procès.<sup>3</sup> Cela étant, cette nouvelle nous offre un éclairage utile quand il s'agit de la réaction d'un présumé malfaiteur pris sur le fait et qui refuse d'expliquer la raison qui justifierait son geste. De plus, on discute des questions des entrevues de témoins, les techniques au niveau des enquêtes, et du discernement et du professionnalisme de l'enquêtrice.

## **Un survol thématique des techniques policières à la lumière de la nouvelle « Le diadème de béryls »**

### **Comportement, la preuve du**

#### **Introduction : les allures à titre de témoignage**

D'emblée, qu'il me soit permis d'expliquer ma façon d'enseigner ma leçon quant à la preuve du comportement. Dans tous les cas où je cite un extrait de la nouvelle, la lectrice s'imagine qu'il s'agit d'une entrevue avec le personnage à titre de témoin en puissance qui répond aux questions de l'enquêtrice, bien avant le procès. Donc, l'enquêtrice va se poser la question si les réponses du témoin concordent avec ses allures, et ainsi de suite.

Allons de l'avant avec cette leçon et citons cet extrait tiré de la nouvelle « L'arrestation d'Arsène Lupin » de Maurice Leblanc : « ... C'était absurde d'ailleurs, car enfin rien dans

<sup>2</sup> Voir "A List of One Hundred Legal Novel" (1922), 17 *Ill. L. Rev.* 26, page 31.

<sup>3</sup> Voir mes livres qui traitent de ce sujet : La plaidoirie : un juge se livre, Éditions Yvon Blais, Montréal, 2017, aux pages 81-143, L'évaluation du témoignage : un juge se livre, Éditions Yvon Blais, Montréal, 2008, aux pages 99-162, Advocacy : A Lawyer's Playbook, Thomson Carswell, Toronto, 2006, aux pages 35-66 et, enfin, Demeanour Evidence on Trial: A Legal and Literary Criticism, Sandstone Academic Press, Melbourne, Australie, 2008.

les allures de ce monsieur ne permettait qu'on le suspectât. » En d'autres mots, l'enquêtrice doit elle se fier aux allures d'une personne afin de fonder (ou pas) une accusation? Qu'importe votre réponse, devriez-vous la revoir à la lumière de l'extrait qui suit, tiré du chapitre 8 du roman L'étrange cas du docteur Jekyll et de Mr Hyde? La phrase est la suivante : « La physionomie du domestique confirmait amplement ses paroles ... » Exprimé autrement, l'écrivain R. L. Stevenson laissait voir que le visage d'un individu qui livre témoignage aux policiers puisse être scruté afin de déceler si la vérité a été décrite - que l'enquêtrice puisse passer au crible le visage et les paroles d'un quidam et d'en conclure si la vérité a été dépeinte.

À ce sujet, il sied de citer les paroles que Shakespeare attribue à certains de ses personnages les plus connus de sa pièce Macbeth<sup>4</sup> :

“Duncan: There's no art To find the mind's construction in the face...” (1-iv-12)  
[Traduction: « Il n'y a pas d'art — pour découvrir sur le visage les dispositions de l'âme ... »]

“Macbeth ... Away, and mock the time with fairest show: False face must hide what the false heart doth know. » (1-vii-92) [Traduction: « ... Allons, et jouons notre monde par la plus sereine apparence. — Un visage faux doit cacher ce que sait un cœur faux. »]

“Malcolm ... Let's not consort with them: To show an unfelt sorrow is an office Which the false man does easy...” (2-iii-135) [Traduction: « Ne les fréquentons pas: Montrer un chagrin non ressenti est un office Que l'homme faux fait facilement. »]

Fort de ces enseignements, il nous semble évident que la littérature appuie la thèse selon laquelle le commun des mortels est apte à évaluer les paroles d'autrui suivant les allures de ses interlocuteurs.<sup>5</sup> Soit, mais l'enquêtrice doit néanmoins faire preuve de retenue, car il s'agit de juger le comportement de personnes qui vous sont des étrangers jusqu'au

---

<sup>4</sup> Voir le document de travail “Investigations 101 – Lessons from Macbeth”, disponible *in* Blue Line, [www.blueline.ca], le 27 mars 2023, une revue dédiée aux questions policières.

<sup>5</sup> Par souci de commodité, on se limitera à une autre citation:

... Vous pensez bien que je ne crois pas à ces rumeurs. Et puis, je ne puis y croire lorsque je vous vois. Le vice s'inscrit lui-même sur la figure d'un homme. Il ne peut être caché. On parle quelquefois de vices secrets; il n'y a pas de vices secrets. Si un homme corrompu a un vice, il se montre de lui-même dans les lignes de sa bouche, l'abaissement de ses paupières, ou même dans la forme de ses mains ... Mais vous, Dorian, avec votre visage pur, éclatant, innocent ... je ne puis rien croire contre vous... [Le portrait de Dorian Gray, Oscar Wilde, Chapitre 12.]

moment d'entreprendre votre enquête.<sup>6</sup>

### Les enseignements de la Cour suprême du Canada – un sommaire

*R. c. N.S.*, [2012] 3 R.C.S. 726, contient ces enseignements de la juge en chef McLachlin et des juges Deschamps, Fish et Cromwell :

26 Les changements dans le comportement du témoin peuvent s'avérer fort révélateurs; dans *Police c. Razamjoo*, [2005] D.C.R. 408, un juge de la Nouvelle-Zélande appelé à décider si les témoins pouvaient déposer en portant des burkas a fait remarquer ce qui suit:

[TRADUCTION] ... il existe des cas [...] où le comportement du témoin change radicalement au cours de sa déposition. Le regard qui dit "j'espérais ne pas avoir à répondre à cette question", parfois même un regard de pure haine porté sur l'avocat par un témoin qui a manifestement l'impression d'être pris au piège, peuvent être expressifs. Cela vaut également pour les changements brusques dans l'élocution, l'expression du visage ou le langage corporel. Le témoin qui passe d'une élocution calme au bafouillage nerveux; le témoin qui, au départ, parlait clairement et regardait son interlocuteur droit dans les yeux et qui commence à hésiter et à regarder ses pieds; le témoin qui, à un moment donné, devient nerveux et commence à transpirer, voilà autant d'exemples de situations où, malgré les obstacles culturels et linguistiques, le témoin transmet, du moins en partie par l'expression de son visage, un message concernant sa crédibilité. [par. 78] [Nous avons souligné.]

---

<sup>6</sup> J'invite la lectrice à prendre connaissance des articles suivants que j'ai signés : « Le comportement dans l'appréciation du témoignage : un examen de la jurisprudence (1900-1910) pour guider les avocates d'aujourd'hui » – Jurisource.ca – le 9 mars 2022; « Le comportement dans l'appréciation du témoignage : un examen de la jurisprudence (1850-1899) pour guider les avocates d'aujourd'hui » – Jurisource.ca – le 2 mars 2022; « La preuve du comportement – un examen à la lumière des enseignements de la Cour fédérale » – Jurisource.ca – le 21 février 2022; « La preuve du comportement – un examen à la lumière des enseignements de la Cour canadienne de l'impôt » – Jurisource.ca - le 14 février 2022; « La preuve du comportement: Les enseignements de l'arrêt *Clarke c. Edinburgh and District Tramways Co.* à la lumière du roman Le contrat de mariage de Balzac – la question des « cillements » des témoins » – Jurisource.ca - le 3 février 2022; « La preuve du comportement – les enseignements de la Cour d'appel de l'Ontario du 7 janvier du 7 janvier 2022 à la lumière du roman de Balzac La maison du chat-qui-pelote – la question du témoin 'calme' et du témoin 'agressif' » - Jurisource.ca – le 27 janvier 2022; « La preuve du comportement: ce que Balzac enseigne aux plaideurs à la lumière du roman Eugénie Grandet – la question du voile, du visage et de la voix » Jurisource.ca, 24 janvier 2022; « La plaidoirie et l'examen es grands principes visant l'appréciation du comportement du témoin », Jurisource.ca, le 5 avril 2016.

## Les enseignements du juge-en-chef Bowman

Relevons les enseignements du futur juge-en-chef Bowman *in Faulkner c. Canada*, [2006] ACI n° 173:

[13] Je pense qu'il est important que les juges ne soient pas trop prompts à tirer des conclusions relatives à la crédibilité. J'ai dit ce qui suit dans la décision *1084767 Ontario Inc. (Celluland) c. Canada*, [2002] A.C.I. n° 227 (QL) :

8 La preuve de chacun des deux témoins est radicalement opposée à celle de l'autre. J'ai pris le jugement en délibéré puisque je ne crois pas approprié de tirer à la légère des conclusions relatives à la crédibilité ou, de façon générale, de rendre ces conclusions oralement à l'audience. Le pouvoir et l'obligation d'établir des conclusions relatives à la crédibilité sont l'une des plus lourdes responsabilités d'un juge de première instance. Le juge doit exercer cette responsabilité avec soin et après mûre réflexion puisqu'une conclusion défavorable de la crédibilité suppose que l'une des parties ment sous la foi du serment. Vouloir mettre un terme rapidement à une affaire ne peut être une excuse justifiant le mauvais usage de ce pouvoir. La responsabilité qui repose sur le juge d'un procès qui doit tirer des conclusions relatives à la crédibilité doit être particulièrement rigoureuse si l'on considère que l'on ne peut pratiquement pas en appeler de telles conclusions.

...

14 J'estime toujours qu'à titre de juges nous avons envers les personnes qui comparaissent devant nous le devoir de faire preuve de prudence et de prendre le temps nécessaire pour bien réfléchir lorsqu'il s'agit de tirer des conclusions au sujet de la crédibilité. Selon les études que j'ai consultées, les juges ne réussissent pas mieux que les autres à parvenir à une conclusion exacte sur la crédibilité. Nous n'avons pas le monopole de la perspicacité et de l'acuité et ne sommes pas supérieurs à d'autres personnes, comme les psychologues, les psychiatres ou les profanes, qui ont été testés. Étant donné que nous devons, dans le cadre de notre travail, arriver à des conclusions au sujet de la crédibilité, nous devons au moins nous acquitter de cette tâche avec une certaine humilité et en étant conscients de notre propre faillibilité. Je sais que les tribunaux d'appel disent qu'ils doivent faire preuve de retenue à l'égard des conclusions de fait des juges de première instance parce que ces derniers ont eu l'occasion d'observer le comportement des témoins au moment de leur témoignage. Eh bien, j'ai pour ma part vu des menteurs accomplis me regarder droit dans les yeux et me raconter les mensonges les plus flagrants de façon confiante, directe et franche; par contre, il y a des témoins honnêtes qui évitent de regarder le juge dans les yeux, qui bégayent, qui hésitent en parlant, qui se contredisent et qui finissent par présenter un témoignage qui est un fouillis total. Certains juges semblent quand même croire qu'ils peuvent instantanément faire la distinction entre ce qui est vrai et ce qui est faux et prononcer sur-le-champ un jugement fondé sur la crédibilité. La réalité est tout

simplement que les juges, lorsqu'ils entendent des témoignages contradictoires, n'ont probablement, au mieux, qu'une chance sur deux de tirer la bonne conclusion quant à la crédibilité, et que leurs chances de le faire diminuent probablement s'ils fondent leur conclusion sur une simple réaction viscérale à un témoin. De plus, si une conclusion défavorable au sujet de la crédibilité est tirée, il faut absolument exposer les motifs à l'appui de la conclusion. [Soulignement ajouté.]

Fort de ces enseignements, il nous semble évident que la littérature appuie la thèse selon laquelle le commun des mortels est apte à évaluer les paroles d'autrui suivant les allures de ses interlocuteurs. Soit, mais l'enquêtrice doit néanmoins faire preuve de retenue, car il s'agit de juger le comportement de personnes qui vous sont des étrangers jusqu'au moment d'entreprendre votre enquête. A ce sujet, à savoir le fait de juger le comportement des étrangers, relevons cette phrase que nous offre « Les Hêtres pourpres »: « Votre erreur, dit-il en prenant un charbon ardent avec les pincettes pour allumer la longue pipe de merisier – qui remplaçait généralement celle de terre, lorsqu'il était d'humeur plutôt combatif que méditatif ... »<sup>7</sup> Qui pourrait offrir un tel aperçu autre qu'un proche du témoin?

### **Propos introductifs : J'ai rarement vu la plupart des éléments dont étude est faite sous ce vocable**

D'entrée de jeu, je dois signaler que la plupart des éléments de la preuve du comportement me sont familiers, car j'ai lu des jugements, des articles dans la presse et de la doctrine à ce sujet. Cela étant, je n'ai pas de mémoire d'avoir jamais constaté qu'un témoin frissonnait en déposant, nonobstant le nombre insigne de crimes dont les faits m'ont été relatés. Cela étant, bien que je n'aie pas été témoin de la plupart des éléments décrits plus loin, j'ai souvent vu ce qui suit, tiré de la nouvelle « Le collier de la Reine » :

... Ses paroles retentirent quelques secondes dans le silence inquiet, et sur le visage de M. et Mme de Dreux, se lisait un effort éperdu pour comprendre, en même temps que la peur, que l'angoisse de comprendre...

Au demeurant, la preuve du comportement se résume à cette quête parmi non seulement les juges, mais aussi les enquêtrices, à « lire » ce que les visages d'autrui expriment, sans pour autant négliger les gestes, les hésitations, et ainsi de suite. Voici un exemple : « Il parlait sur un ton plaisant, mais ses yeux ne plaisantaient pas. J'y lisais au contraire le soupçon et la contrariété... »

### **Comportement – accumulation d'éléments**

---

<sup>7</sup> Voir aussi cette phrase : « Non, ce n'est pas égoïsme ou amour-propre, dit-il, répondant suivant son usage à mes pensées plutôt qu'à mes paroles ... » Qui le saurait à moins d'avoir des « tuyaux » de tierces parties?

Il n'est pas rare de retrouver des phrases du genre : « « Il avait les joues rouges, le front tout plissé de colère, et les veines des tempes gonflées. » Donc, l'enquêtrice doit parfois évaluer plus d'un élément à la fois. Ainsi, « Tout en courant, il gesticulait avec les mains, secouait la tête et faisait les grimaces les plus extraordinaires... » Relevons aussi cet exemple : « Un instant après, il était dans la pièce, toujours essoufflé, toujours gesticulant, mais avec une telle expression de chagrin et de désespoir, que cessant de rire nous fûmes saisis d'horreur et de pitié... »

### **Comportement – le chapelet des éléments**

En lisant les extraits qui suivent, il faut se rappeler que la crédibilité d'un témoin ne s'évalue pas uniquement par ses expressions faciales, mais aussi, de façon non limitative, par la façon dont elle rend témoignage, par sa façon de répondre aux questions, de livrer son récit, par ses hésitations, sa voix, ou son langage corporel ... » Je cite l'hon. juge Bolduc, au par. 39 de l'arrêt *LSJPA -- 231*, [2023] J.Q. no 398, 2023 QCCQ 199 (C.Q.) (Chambre de la jeunesse).

#### **Air**

« Étourdi par cet honneur, je balbutiai quelques mots à mon visiteur lorsqu'il parut, mais lui entra immédiatement en matière de l'air d'un homme qui veut en finir le plus vite possible avec une affaire désagréable. » Et : « ... il me suivit ... avec un air très grave. » Plus loin, sir Arthur a écrit : « Dites-moi, papa, me dit-elle d'un air qui me sembla un peu troublé, avez-vous permis à Lucy de sortir ce soir? »

#### **Allure**

« ... on ne voyait venir personne excepté l'individu dont l'allure excentrique avait attiré mon attention... »

#### **Balbutier**

« Étourdi par cet honneur, je balbutiai quelques mots à mon visiteur ... »

#### **Bondir**

« Hier matin, j'étais dans mon cabinet à la Banque, quand on m'apporta une carte de visite. Je bondis en lisant le nom, car c'était celui ... »

#### **Bras**

« Quand l'inspecteur et l'agent de police entrèrent, Arthur, qui était resté là les bras croisés, me demanda si j'avais l'intention de l'accuser de vol ... »

#### **Cheveux**

« Pendant quelques minutes il lui fut impossible de parler ; il se balançait de droite à gauche et s'arrachait les cheveux comme un homme qui a perdu la raison... » Et : « Je fus frappé du changement qui s'était fait en lui, car son visage, naturellement large et massif, était comme réduit et ratatiné, ses cheveux

semblaient même avoir blanchi. Il entra avec une paresse et une léthargie qui étaient encore plus pénibles à voir que sa violence de la veille, et il tomba lourdement dans le fauteuil que je lui avançai... »

### **Dos**

« Gardez votre pardon pour ceux qui vous le demandent », répondit-il en me tournant brusquement le dos ... »

### **Expression**

« Un instant après, il était dans la pièce, toujours essoufflé, toujours gesticulant, mais avec une telle expression de chagrin et de désespoir, que cessant de rire nous fûmes saisis d'horreur et de pitié... »

### **Face**

« Elle souriait, mais la face maigre et expressive de Holmes demeura impassible. »

### **Front**

« La poitrine haletante, l'homme luttait encore contre son émotion. Enfin, passant son mouchoir sur son front, il serra les lèvres et nous regarda... »

### **Grimaces**

« Tout en courant, il gesticulait avec les mains, secouait la tête et faisait les grimaces les plus extraordinaires... »

### **Joues**

« Je voyais bien à ses manières qu'il avait de meilleures raisons d'être satisfait qu'il ne le disait. Ses yeux pétillaient, et ses joues, si blêmes d'ordinaire, étaient légèrement colorées... »

### **Larmes**

« Je ne crois pas avoir jamais vu pareille pâleur chez aucune femme. Ses lèvres mêmes étaient blanches, et ses yeux étaient rougis par les larmes... »

### **Lèvres**

« La poitrine haletante, l'homme luttait encore contre son émotion. Enfin, passant son mouchoir sur son front, il serra les lèvres et nous regarda... »

### **Mains**

« Tout en courant, il gesticulait avec les mains, secouait la tête et faisait les grimaces les plus extraordinaires... » Et : « Je crois qu'il vient ici, dit Holmes, se frottant les mains... » Plus loin : « Le banquier se tordit les mains... »



### **Manières**

« Je voyais bien à ses manières qu'il avait de meilleures raisons d'être satisfait qu'il ne le disait. Ses yeux pétillaient, et ses joues, si blêmes d'ordinaire, étaient légèrement colorées... »

### **Mine**

« C'était un homme d'environ cinquante ans ... Sa mine était sévère, mais soignée ... »

### **Mise**

« Cependant ses actions étaient en contradiction absolue avec la dignité de sa personne et de sa mise... »

### **Pâle**

« À mon cri, il le lâcha, et devint pâle comme la mort. »

### **Paralysie**

« Pétrifié d'étonnement, il passa un vêtement ... »

### **Reculer**

« Le banquier recula d'horreur. »

### **Regard**

« Je pris la précieuse boîte entre mes mains, et je regardai avec une certaine perplexité mon illustre visiteur... »

### **Sourcils**

« Sherlock Holmes resta silencieux quelques minutes, les sourcils froncés, les yeux rivés au feu. » Et : « [ses] sourcils se froncèrent. »

### **Tête**

« Tout en courant, il gesticulait avec les mains, secouait la tête et faisait les grimaces les plus extraordinaires... » Et : « Puis soudain se levant d'un bond, il se jeta la tête contre le mur avec une telle violence, que nous dûmes nous précipiter sur lui ... » Plus loin : « Que je suis malheureux. Il prit sa tête entre ses mains et se balançait de droite à gauche en geignant doucement comme un enfant. »

### **Ton**

« ... Sherlock Holmes le fit asseoir dans un fauteuil, se plaça à côté de lui, et lui frappant dans la main, tâcha de le reconforter avec ce ton enjoué qu'il savait si bien employer. »

## Tremblement

« Lui, tremblant d'horreur, la suivit et, caché derrière un rideau... »

## Visage

« À ce moment toute la maison était sur pied, car dans ma colère j'avais élevé la voix. Mary arriva la première ; à la vue du diadème et du visage d'Arthur, elle comprit la vérité ... » Et : « Après une heure, peut-être plus, il revint les pieds couverts de neige, le visage plus impénétrable que jamais. » Enfin : « Je fus frappé du changement qui s'était fait en lui, car son visage, naturellement large et massif, était comme réduit et ratatiné, ses cheveux semblaient même avoir blanchi. Il entra avec une paresse et une léthargie qui étaient encore plus pénibles à voir que sa violence de la veille, et il tomba lourdement dans le fauteuil que je lui avançai... »

## Yeux

« ... Cependant quand j'y pense de sang-froid, et qu'il n'est plus là pour exercer sur moi sa séduction, je suis convaincu par son langage cynique et une certaine lueur que j'ai saisis dans ses yeux, qu'il faut s'en méfier profondément... » Et : « Sherlock Holmes resta silencieux quelques minutes, les sourcils froncés, les yeux rivés au feu. » De plus, « Je voyais bien à ses manières qu'il avait de meilleures raisons d'être satisfait qu'il ne le disait. Ses yeux pétillaient, et ses joues, si blêmes d'ordinaire, étaient légèrement colorées... »

## Discernement dont doit faire preuve l'enquêtrice

### Discernement – propos introductifs – Holmes et la question de l'impossible

Selon Holmes : « J'ai depuis longtemps pour principe que quand vous avez exclu l'impossible, ce qui reste, quelque improbable que ce soit, est pourtant la vérité... »

### Discernement – cohérence de l'enquête – jugez-vous les faits d'une façon cohérente?

Relevons les conclusions hâtives et non indiquées qu'énumère Sherlock Holmes. L'enquêtrice doit s'évertuer à faire de même. Ainsi :

... D'abord qu'avait-il à faire là ? Si c'était dans un but innocent que ne l'a-t-il dit ? – Justement. Et s'il était coupable, pourquoi n'a-t-il pas inventé une histoire ? Son silence peut être interprété de deux façons. Il y a différents points bien singuliers dans cette affaire. Qu'est-ce que la police a pensé du bruit qui vous a réveillé ? – Ils disent que c'était probablement Arthur fermant sa porte. – Bien invraisemblable ! Comme si un homme sur le point de commettre une telle félonie fermerait sa porte de manière à réveiller toute une maison ! Que disent-ils de la disparition des pierres ? – On sonde encore les planchers et les meubles dans l'espoir de les trouver. – Ont-ils pensé à chercher au-dehors ? – Oui. Oh ! ils ont montré une activité extraordinaire. Tout le jardin a déjà été minutieusement

examiné. – Voyons, mon cher monsieur, est-ce qu'il ne vous saute pas aux yeux que cette affaire est bien plus mystérieuse qu'elle n'a paru tout d'abord à la police, ou à vous ? Cela vous a semblé simple au début. Pour moi, c'est au contraire complexe. Voyez ce qu'implique votre théorie. Vous supposez que votre fils est sorti de son lit, est entré, à grands risques, dans votre cabinet de toilette, a ouvert votre bureau, a pris le diadème, en a cassé une partie, est allé dans quelque autre endroit, et y a caché trois des trente-neuf pierres avec tant d'habileté que personne ne peut les trouver ; qu'il est ensuite retourné avec les trente-six autres pierres dans cette pièce où il avait toutes les chances possibles d'être découvert. Je vous le demande, une telle théorie est-elle soutenable ? [Soulignement ajouté.]

**Discernement – conclure trop hâtivement, car le suspect est pris la main dans le sac, pour ainsi dire**

Relevons cet exemple que l'on retrouve dans le cadre de la nouvelle « Le diadème de béryls » :

« ... Je me glissai hors de mon lit, tout palpitant de frayeur, et je regardai dans mon cabinet de toilette par la porte entrouverte. – Arthur ! criai-je, brigand! bandit! Comment oses-tu toucher à ce diadème? Le gaz brûlait à moitié comme je l'avais laissé et mon malheureux fils, vêtu seulement d'une chemise et d'un pantalon, était là debout près de la lumière, tenant le diadème entre ses mains. Il semblait mettre toutes ses forces à le briser, ou à le tordre. À mon cri, il le lâcha, et devint pâle comme la mort. Je saisis le bijou et l'examinai. Une des extrémités manquait avec trois pierres. – Misérable ! Tu l'as brisé ! Tu m'as déshonoré pour toujours ! Où sont les pierres que tu as volées ? « – Volées ! « – Oui, voleur ! criai-je, fou de rage, en le secouant par l'épaule. « – Il n'en manque pas une ; il ne peut pas en manquer, dit-il. « – Il en manque trois. Et tu sais où elles sont. Faut-il te qualifier de menteur, aussi bien que de voleur ? Ne t'ai-je pas vu en essayant de briser un second morceau du diadème. « – C'en est trop ! dit-il. Plus un seul mot de cette affaire, et puisque vous avez trouvé bon de m'insulter, je quitterai votre maison demain matin, et ferai tout seul mon chemin dans le monde... »

Plus loin, le fils exige la présence des policières et le père l'encourage à passer aux aveux : « – Ne t'y trompe pas, ajoutai-je, tu as été pris sur le fait, et ton aveu ne saurait empirer ton cas. Mais si tu ré pares ta faute dans la mesure du possible ... » la clémence pourrait lui être octroyée, pour ainsi dire... Au demeurant, on se rend compte que le suspect est innocent du crime, mais qu'il n'a pas aidé les policiers à résoudre le crime.

Je me dois d'ajouter que sir Arthur n'a rien écrit au sujet du langage corporel de celui qu'on croyait « pris la main dans le sac ». Dans le cas de l'auteur R.L. Stevenson, relevons ce qu'il a consigné dans son roman Enlevé! [ch. 3] à ce sujet : « ... un voleur pris la main dans le sac n'aurait pas laissé voir malaise plus intense... »

**Discernement – nature humaine et la tendance à assumer tous les torts au niveau de nos enfants si elles se comportent mal**

Ainsi, le client qui cherche à confier un mandat à Holmes lui dit : « Ma famille elle-même est si réduite que la description n'en sera pas longue. Je suis veuf et je n'ai qu'un fils, Arthur. Il a été une déception pour moi, monsieur Holmes, une triste déception. Certainement, je ne suis pas sans reproche. On dit que je l'ai gâté. C'est bien possible... » Il faut toujours avoir cette tendance à l'esprit lorsque vous interviewez des témoins et que ce contexte est en jeu.

**Discernement – nature humaine et la tendance à être influencé par de brillants causeurs**

Relevons cet exemple :

Et vraiment je ne m'étonne pas qu'un homme comme Burnwell ait pris une telle influence sur lui, car il venait souvent chez moi, et j'avoue qu'il me plaisait infiniment. Il est plus âgé qu'Arthur, et est homme du monde jusqu'au bout des ongles ; il a été partout, il a tout vu, il est brillant causeur, et vraiment beau garçon. Cependant quand j'y pense de sang-froid, et qu'il n'est plus là pour exercer sur moi sa séduction, je suis convaincu par son langage cynique et une certaine lueur que j'ai saisis dans ses yeux, qu'il faut s'en méfier profondément...

**Discernement – pléonasme trop souvent entendu dans des cas de vols ou où le prévenu est « pris sur le fait »**

Le père a dit des gestes coupables de son fils : « ... je l'ai vu, de mes propres yeux, avec le diadème, entre les mains. »

**Discernement – preuve circonstancielle – lui accorder moins de poids que ce qui serait peut-être indiqué à première vue**

Sherlock Holmes exprime souvent, dans le cadre de plusieurs nouvelles, ce qui est aujourd'hui la philosophie qui guide les juges siégeant en chambre criminelle : il est non indiqué d'accorder un poids important à une preuve circonstancielle, car elle repose souvent sur des éléments accablants qui ne résistent pas à une analyse où la rigueur prime.

L'extrait qui suit illustre bien les faiblesses de ce genre de preuve :

... puisque je l'ai vu, de mes propres yeux, avec le diadème, entre les mains. – [Holmes répond en disant :] Je ne considère pas cela tout à fait comme une preuve décisive. Est-ce que le reste du diadème était abîmé ? – Oui, il était tordu. – Ne pensez-vous pas qu'il essayait peut-être de le redresser ? – Oh ! Dieu vous bénisse ! vous faites ce que vous pouvez pour moi et pour lui. Mais c'est une trop lourde tâche. D'abord qu'avait-il à faire là ? Si c'était dans un but innocent que ne l'a-t-il dit ? – Justement. Et s'il était coupable, pourquoi n'a-t-il pas inventé une histoire ? Son silence peut être interprété de deux façons. Il y a différents points bien singuliers dans cette affaire. Qu'est-ce que la police a pensé du bruit qui vous a réveillé ? – Ils disent que c'était probablement Arthur fermant sa porte. – Bien invraisemblable ! Comme si un homme sur le point de commettre une telle félonie fermerait sa porte de manière à réveiller toute une maison ! Que disent-

ils de la disparition des pierres ? – On sonde encore les planchers et les meubles dans l'espoir de les trouver. – Ont-ils pensé à chercher au-dehors ? – Oui. Oh ! ils ont montré une activité extraordinaire. Tout le jardin a déjà été minutieusement examiné. – Voyons, mon cher monsieur, est-ce qu'il ne vous saute pas aux yeux que cette affaire est bien plus mystérieuse qu'elle n'a paru tout d'abord à la police, ou à vous ? Cela vous a semblé simple au début. Pour moi, c'est au contraire complexe. Voyez ce qu'implique votre théorie. Vous supposez que votre fils est sorti de son lit, est entré, à grands risques, dans votre cabinet de toilette, a ouvert votre bureau, a pris le diadème, en a cassé une partie, est allé dans quelque autre endroit, et y a caché trois des trente-neuf pierres avec tant d'habileté que personne ne peut les trouver ; qu'il est ensuite retourné avec les trente-six autres pierres dans cette pièce où il avait toutes les chances possibles d'être découvert. Je vous le demande, une telle théorie est-elle soutenable? [J'ai souligné.]

Plus loin, Holmes ajoute ce qui suit : « Et qu'arriverait-il à votre avis, monsieur Holder, si je le cassais ? Cela ferait un bruit, comme un coup de pistolet. Allez-vous me dire que tout cela s'est passé à quelques pas de votre lit et que vous n'en avez rien entendu ? » Et, enfin, Holmes pose cette question : « Votre fils n'avait ni chaussures, ni pantoufles, quand vous l'avez vu ? – Il n'avait absolument que son pantalon et sa chemise... » Pour réponse, à la fin de la nouvelle, il déclare que ce n'est évidemment pas l'état d'une personne qui va cambrioler et marcher dans la neige, bien que l'absence de souliers aide à réduire le bruit de ses pas.

De fait, Holmes fournit à l'enquêtrice la voie à suivre : identifier les éléments qui semblent « condamner » le suspect en rapport à la face de la médaille qui s'offre à votre examen immédiat, pour ensuite scruter l'autre côté de la médaille. Si cette facette offre une ou plusieurs questions du genre que soulève Holmes, c'est que cette preuve est loin d'être aussi solide qu'un examen préliminaire laissait voir...

### **Discernement – que ferait la personne « coupable » en entendant parler de la police?**

Sherlock Holmes fait souvent mention dans ces analyses du fait que le suspect ait agi dans le sens contraire d'une personne ayant trempé dans un geste criminel. Ainsi :

« – Tu quitteras la maison entre les mains de la police ! Cette affaire sera tirée au clair. « – Vous n'apprendrez rien de moi, s'écria-t-il avec une émotion qui me surprit, s'il vous plaît d'appeler la police, que la police fasse une enquête. »

Évidemment, le coupable dans ce scénario, si coupable il y a, a peut-être cherché à donner le change, sachant que les forces de l'ordre allaient être saisies du dossier, mais que cet individu « crâne » ou pas, il a néanmoins exigé de son père que les policières soient sommées. De fait, ce geste serait encore plus remarquable dans les cas où l'on n'a pas fait mention de l'intervention des forces de l'ordre.

Par ailleurs, plus loin, le père encourage le fils à passer aux aveux, question de récupérer les bijoux qui manquent et lui tend la perche d'un « blanchiment ». Son fils, cependant, lui rétorque : « Gardez votre pardon pour ceux qui vous le demandent », répondit-il en

me tournant brusquement le dos, et je vis qu'il était trop résolu pour que mes paroles pussent l'ébranler... »

### **Interviewer les témoins – ce qu'on doit faire et ce qu'on doit éviter**

#### **Interviewer les témoins – bêtises, dire des**

« ... Il disait souvent ainsi des bêtises, et je ne fis pas attention à cette phrase... » À titre d'enquêtrice qui reçoit un témoin en entrevue, vous avez le devoir de consigner tout ce qui est dit, et il est impératif d'enregistrer le tout à moins d'être pris avec une urgence. Le témoin peut exprimer la notion que les propos d'autrui étaient des bêtises, mais vous ne pouvez qualifier ainsi le témoignage à moins d'avoir terminé une analyse rigoureuse.

#### **Interviewer les témoins – complément de renseignements, n'hésitez pas à obtenir**

Voir « Interviewer les témoins – détails, ne pas négliger les. »

#### **Interviewer les témoins – « dire la vérité », évidemment, mais il s'agit souvent d'une locution banale**

Citons cet exemple : « Je n'ai pas réussi à bien élever, du moins avais-je bonne intention. Je désirais naturellement qu'il me succédât à la Banque, mais il n'avait pas l'esprit tourné aux affaires. Il était violent, entêté, et pour dire la vérité, je ne pouvais lui confier de grosses sommes d'argent... »

#### **Interviewer les témoins – détails, ne pas négliger les**

Je m'inspire de cette nouvelle où le témoin dit à Sherlock Holmes : « Comme vous le voyez, monsieur Holmes, j'entre dans les moindres détails ; malgré cela, j'espère que vous me questionnez sur tout ce qui vous paraîtrait obscur... »

#### **Interviewer les témoins – droit au silence et le fait de ne pas vouloir répondre aux questions, même à titre de témoin**

Relevons le passage qui suit, car il cerne bien cette question : le père demande à Holmes : « D'abord qu'avait-il à faire là ? Si c'était dans un but innocent que ne l'a-t-il dit? » Plus loin, nous lisons ce qui suit : « [L'oncle] Pourquoi refuse-t-il de parler, s'il est innocent ? – [Mary] Qui sait ? peut-être par colère d'être soupçonné. – [L'oncle] Comment ne pas le soupçonner, en lui voyant le diadème entre les mains ? – [Mary] Oh ! il l'avait seulement pris pour le regarder.

À titre d'enquêtrice, il faut faire preuve de retenue, car il y a le droit au silence et il y a le fait que plusieurs témoins cherchent à protéger un membre de leur famille, un amoureux, et ainsi de suite... À ce sujet, relevons ces phrases : « Tant qu'elle était là, il ne pouvait rien faire sans perdre la femme qu'il aimait ... Il ne pouvait dire la vérité sans trahir quelqu'un qui certainement ne méritait pas tant de considération. Mais il prit le parti le plus chevaleresque, et garda son secret. »

Au demeurant, je suis d'accord avec Holmes lorsqu'il dit : « Et s'il était coupable, pourquoi n'a-t-il pas inventé une histoire ? Son silence peut être interprété de deux façons ... » [C'est-à-dire soit il se protège, ou il protège une tierce personne.]

### **Interviewer les témoins – Éviter de répondre, un exemple**

« Il était évident pour moi que mon compagnon avait déjà son opinion faite quoique je ne pusse même entrevoir la solution. Plusieurs fois, pendant le trajet du retour, je tentai de le sonder là-dessus, mais il passait toujours à un autre sujet, et je finis par y renoncer. » Pour nos fins, il est très important de relever que vous devez enregistrer ce type de refus afin que la poursuite, au procès, puisse établir le manque de collaboration du témoin.

### **Interviewer les témoins – faits, avant tout quels sont les**

Relevons cet exemple : « Remettez-vous, monsieur, dit Holmes, et veuillez me dire exactement qui vous êtes et ce qui vous est arrivé » En conséquence, le témoin a déclaré : « Je me sens mieux maintenant, et je vais vous exposer les faits succinctement, mais aussi clairement que possible... » Il est souvent utile de faire la nomenclature en regroupant les faits selon des thèmes. Ainsi : « Et maintenant, un mot sur ma maison, monsieur Holmes, car je désire que vous vous rendiez bien compte de la situation. Mon valet de chambre et mon groom couchent au-dehors, et ils sont hors de cause... »

### **Interviewer les témoins – identité du témoin, d'entrée de jeu, établir**

Relevons cet exemple : « Remettez-vous, monsieur, dit Holmes, et veuillez me dire exactement qui vous êtes et ce qui vous est arrivé. »

### **Interviewer les témoins – jurer que tel fait est établi ...**

Il n'est pas utile de demander aux témoins que vous recevez en entrevue de jurer constamment que chaque fait dont ils font mention est vrai, au meilleur de leur connaissance. Une telle question répétée pour donner suite à chaque question aura tendance à leur inculquer des doutes quant à votre confiance en leur témoignage en puissance. Cela étant, il faut inscrire toute mention où il est question de leur niveau de confiance.

Donc :

En prenant le café, au salon après le dîner, je racontai l'aventure à Arthur et à Mary, et leur dis le précieux trésor que j'avais rapporté, m'abstenant seulement de nommer mon client. Je suis sûr que Lucy Paw, qui avait servi le café, était partie ; mais je ne pourrais pas jurer que la porte fût fermée. [Soulignement ajouté]

### **Interviewer les témoins – mettre le témoin à son aise**

Relevons cet exemple : « Remettez-vous, monsieur, dit Holmes, et veuillez me dire exactement qui vous êtes et ce qui vous est arrivé. » En conséquence, le témoin a déclaré : « Je me sens mieux maintenant, et je vais vous exposer les faits succinctement, mais aussi clairement que possible... »

### **Interviewer les témoins – recevabilité d’une déclaration d’un prévenu « pris sur le fait » en l’encourageant à avouer pour améliorer sa situation**

Après avoir été surpris par son père avec le diadème, le fils Arthur se fait dire par ce dernier : « ... tu as été pris sur le fait, et ton aveu ne saurait empirer ton cas. Mais si tu ré pares ta faute dans la mesure du possible en nous disant où sont les béryls, tout sera oublié et pardonné. » Selon moi, cette incitation fera en sorte que la déclaration risque fort d’être jugée irrecevable, car incitée par la promesse d’un avantage lors de la poursuite. De fait, sir Arthur a insisté sur le fait que « ... le malheureux garçon refusa d’ouvrir la bouche malgré mes supplications ou nos menaces... » Dans un cas comme l’autre, il s’agit de deux éléments qui minent le libre arbitre de la personne qui va être interrogée.

### **Professionalisme dans le cadre de mener à bien des enquêtes**

#### **Professionalisme et le besoin impératif d’être discret**

D’emblée, qu’il me soit permis de citer cet exemple : « Je compte que non seulement vous serez discret et empêcherez tout raconter là-dessus, mais surtout que vous prendrez les plus grandes précautions [dans le cadre de votre travail...] »

#### **Professionalisme et le besoin impératif de faire preuve de prudence**

D’emblée, qu’il me soit permis de citer cet exemple : « Je compte que non seulement vous serez discret et empêcherez tout raconter là-dessus, mais surtout que vous prendrez les plus grandes précautions [dans le cadre de votre travail...] » Nonobstant votre expérience et votre dévouement, il n’est pas impossible que vous alliez connaître un peu de l’émotion dont il est sujet ci-dessous : « ... je ne pus m’empêcher de trembler un peu en présence de l’immense responsabilité que j’avais assumée... »

#### **Professionalisme et le besoin impératif de vous consacrer à vos enquêtes**

Relevons ces deux phrases : « ... [Holmes] s’arrêta plus longuement à la grande baie qui donnait du vestibule dans la ruelle. Il l’ouvrit, et examina soigneusement le rebord avec sa loupe ! » Vous devez faire de même, mais pas avec une loupe, car les appareils et les techniques qui sont disponibles pour bien mener vos enquêtes dépassent de loin ce que sir Arthur pouvait imaginer! Cela étant, n’oubliez jamais que vous allez consacrer beaucoup d’heures de votre vie professionnelle sans obtenir de succès. À ce sujet, nous lisons ce passage : « Je crois que cela ira, dit-il en jetant un coup d’œil sur la glace au-dessus de la cheminée. Je voudrais que vous puissiez venir avec moi, Watson, mais je crains que ce ne soit nuisible. Suis-je sur la vraie piste ou n’est-ce qu’un leurre ? En tous cas je le saurai bientôt... »

### **En guise de conclusion**

Cette nouvelle est précieuse, surtout du fait qu’il est question de la réaction « coupable » d’une personne innocente qui cherche à protéger une tierce personne pour des raisons sentimentales. Ce scénario est assez commun, et assez compliqué ... et il est à souhaiter que l’enquêtrice tire profit de ce document de travail.